

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHARMES LA COTE
Séance du 18 Mars 2016**

L'an deux mille seize, le dix-huit mars à vingt heures, les membres du conseil municipal de CHARMES-LA-COTE, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2122-7 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

La convocation a été faite le 10 mars 2016, le présent procès-verbal a été affiché et rendu exécutoire le 24 mars 2016.

Étaient présents :

Mesdames les conseillères municipales : LEJARS-GROS Catherine, MASCI Patricia
Messieurs les conseillers municipaux : CHATILLON Christophe, DECORNY Jérôme, Jean-Luc STAROSSE, ADAM Rémi, MAIREL Nicolas et TURCHETTO Régis

Absent : MICHEL Jérôme.

Ont donné procuration : Madame FLEUROT Marie-Thérèse ayant donné procuration à Patricia MASCI,
Monsieur THIEBAUT Eric ayant donné procuration à Jean-Luc STAROSSE

Le Conseil Municipal a décidé par vote à mains levées et a choisi à l'unanimité pour secrétaire : Monsieur Jean-Luc STAROSSE

Monsieur le Maire demande à l'ensemble du conseil municipal s'il a des observations sur le compte rendu de la dernière réunion du conseil municipal. Aucune observation n'est faite, le compte rendu du 25 Janvier 2016 est accepté à l'unanimité

Mr le Maire fait part au conseil municipal du courrier de démission de Mr Mairel Nicolas. Le Maire informe qu'il a pris acte de la demande et la transféré à Mr le Sous-Préfet qui a validé la demande de Mr Mairel.

07- Validation du choix de l'architecte pour le projet « Café du Commerce »

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du choix de la Commission d'Appel d'offres concernant les candidats qui ont postulé pour les travaux du "Café du commerce". C'est le cabinet d'architecte Corinne Mangin qui a été retenu.

La première mission de l'architecte sera de réaliser l'étude de faisabilité de construction pour un montant de 5 500€. La tranche conditionnelle permettra l'exécution du projet. Deux études à engager, le diagnostic du bâtiment et les relevés topographiques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- VALIDE le choix de la commission d'appel d'offres
- RETIENT le cabinet d'Architecte MANGIN pour le projet "Café du commerce"
- AUTORISE monsieur le maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier

08- Compte de gestion 2015

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Madame la Trésorière de Toul à la clôture de l'exercice.

Elle le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme.

Le compte de gestion est ensuite soumis au vote du Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- VOTE le compte de gestion 2015, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

09 – Compte administratif 2015

Le Conseil Municipal réunit sous la présidence de monsieur Christophe CHATILLON pour cette question. Monsieur le maire étant sorti.

Mr ADAM fait remarquer que l'augmentation du fonctionnement est liée à la mise en œuvre des NAP.

Monsieur Christophe CHATILLON présente les comptes 2015 :

Investissement:

Dépenses	Prévus :	208 477,05 €
	Réalisé :	106 424,67 €
	Reste à réaliser :	867,00 €

Recettes	Prévus :	208 477,05 €
	Réalisé :	135 391,85 €
	Reste à réaliser :	0,00 €

Fonctionnement:

Dépenses	Prévus :	241 398,61 €
	Réalisé :	135 391,85 €
Recettes	Prévus :	241 398,61 €
	Réalisé :	251 210,38 €

Résultat de clôture de l'exercice:

Investissement	- 29 932,47 €
Fonctionnement	115 818,53 €
Résultat global	85 886,06 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- VOTE le compte administratif 2015,
- ARRÊTE ainsi les comptes

10 – Rapport d'activités de la bibliothèque

Monsieur le maire rappelle que monsieur Daniel MATHIEU a démissionné de son poste de responsable, et qu'il est remplacé par madame Patricia MASCI. Il rappelle aussi que les horaires d'ouverture de la bibliothèque restent inchangés.

Monsieur le maire demande à madame MASCI de présenter le rapport d'activités de la bibliothèque pour l'année 2015. Ce bilan sera envoyé à la Médiathèque après sa présentation et validation du conseil municipal.

Madame MASCI informe l'ensemble du conseil municipal que 9 bénévoles travaillent pour faire fonctionner la bibliothèque.

Le fonds propre de la bibliothèque s'élève à 1169 ouvrages dont 728 pour adultes et 441 pour enfants. Les achats de 2015 correspondent à 7 livres adultes, 29 BD, et à l'abonnement à la Revue Lorraine. Cependant 105 ouvrages ont été supprimés. Les effectifs sont de 61 lecteurs actifs et 33 lecteurs passifs.

Les dépenses d'acquisitions s'élèvent à 73,40 € pour les adultes, 77 € pour les périodiques et 215, 95 € pour les jeunes soit un total de 366,35 €.

La bibliothèque municipale de Charmes-la-Côte est la seule en Meurthe et Moselle à proposer bénévolement des animations dans le cadre des TAP. Madame FLEUROT a participé à des formations type Kamishibai et contes afin d'animer des après-midi à la bibliothèque ainsi qu'aux NAP.

Après en délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres,

- APPROUVE le rapport d'activités de l'année 2015 pour la bibliothèque

11 – Tarification funéraire

Monsieur le maire invite madame MASCI a présenté la réglementation concernant les tarifs pour les concessions funéraires. Elle précise que ces tarifs sont inchangés depuis 2014 et propose de nouveaux les tarifs, à savoir :

pour une concession d'une durée de 15 ans	80 €
pour une concession d'une durée de 30 ans	100 €
pour une concession d'une durée de 50 ans	150 €

Il est rappelé que des travaux ont été engagés pour la réfection du cimetière et que 30% des tarifs vont au CCAS.

L'augmentation étant élevée, le Maire propose de lisser l'augmentation sur 3 ans, Mme Masci propose l'augmentation de la moitié de la proposition.

Après en avoir délibéré le conseil municipal, à l'unanimité

- DECIDE d'appliquer les tarifs suivants pour les concessions funéraires

Durée de la concession	Tarif	Répartition	
		Part Communale	Part CCAS
15 ans	65 €	45,5 €	19,5 €
30 ans	85 €	59,5 €	25,5 €
50 ans	125 €	87,5 €	37,5 €

- DECIDE d'appliquer la nouvelle taxation pour les urnes funéraires soit 50 € lors du scellement d'une urne
- DIT que ces tarifs sont applicables à compter du 1er Avril 2016

S'appuyant sur l'article L.2223-22 du code général des collectivités territoriales, madame Masci propose d'appliquer une taxe sur les inhumations et les crémations de 50 €, ceci dans le cadre d'un suivi rigoureux des urnes qui pourront être déposées ou scellées.

Elle serait perçue à l'occasion d'une inhumation autre que celle d'un indigent que ce soit en terrain commun, concession particulière, propriété privée, dans un caveau provisoire, ainsi que les urnes cinéraires dans une sépulture ou leur scellement sur le monument funéraire. La taxe peut aussi concerner la dispersion des cendres (circulaire du 12/1/1997).

Une fois instituée cette taxe concerne l'ensemble des opérations d'ouverture et de fermeture du caveau (une seule facturation) de scellement ou de dépôt de cendres.

Le conseil municipal à l'unanimité,

- DECIDE d'appliquer la nouvelle taxation pour 50 € sur les inhumations et crémations
- DECIDE d'appliquer une taxation pour 20 € pour les gravures du jardin du souvenir en accord avec le règlement du cimetière
- DIT que ces tarifs sont applicables à compter du 1er Avril 2016
- PRECISE que ces taxes constituent des prélèvements de nature fiscale et doivent être inscrites dans la section de fonctionnement du budget communal.

12 – Travaux ONF

Monsieur le maire demande à monsieur Régis TURCHETTO de présenter aux membres du conseil municipal le bilan budgétaire des travaux et vente de bois sur l'année 2015. Le montant des recettes s'élève à 7 230 € et les dépenses sont de 5 487 €. Il présente la proposition de l'ONF pour la réalisation des travaux de cloisonnement dans les différentes parcelles (2 4 5 6 21 22 23a 23t 25t 25 i1 26 27t 27it) pour un montant H.T. de 1 940€.

Après en délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres,

- ACCEPTE le devis présenté
- AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

13-14 – Fonds de soutien : demande de subvention pour le projet « maison Thouvenin » et Aménagement local technique

Monsieur le maire informe les membres du conseil municipal que la région a décidé de soutenir les collectivités dans leurs investissements en mettant en place un dispositif d'appui à l'investissement local. Elle propose de subventionner les projets d'investissement.

Monsieur le maire présente deux dossiers de travaux d'aménagement, un pour la création de logements dans la maison Thouvenin, le second pour l'aménagement du local technique. Il précise que le montant global de ces deux opérations s'élève respectivement à

Après en délibéré, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres,

- ADOPTE les modalités présentées pour la réalisation des travaux pour la création de logements sociaux dans le bâtiment désigné "Maison Thouvenin"
- ADOPTE les modalités présentées pour la réalisation des travaux d'aménagement du local technique
- DECIDE de déposer un dossier de subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement local
- AUTORISE Monsieur le maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier

Informations :

Rencontre avec la commune de Domgermain :

Mme Lejars-Gros donne lecture de la rencontre avec le CM de Domgermain. Les points vecteurs et principaux sont la mobilité des seniors et le point RAM dont Domgermain a adhéré en 2015. Il est proposé de mutualiser les moyens des deux collectivités. Le contact reste permanent avec Domgermain pour une future rencontre pour aborder plus en profondeur ces deux sujets.

Ecole :

Mr ADAM informe que le RPI 'la Marelle' a validé la fusion entre le syndicat intercommunal scolaire et le RPI.

La Marelle aura à sa charge la partie fonctionnement et investissement. L'officialisation de cette fusion se fera pour le mois de juillet, l'objectif étant d'être prêt pour la rentrée 2016/2017.

Fin de séance 22 h 40

Ordre du jour de la séance du 18 mars 2016 :

- 7 Validation du choix de l'architecte pour le projet "Café du commerce"
- 8 Vote du compte de gestion 2015
- 9 Vote du compte administratif 2015
- 10 Rapport d'activités de la bibliothèque
- 11 Tarifs funéraires
- 12 Travaux ONF
- 13-14 Fonds de soutien : Demande de subvention pour la création de logements et l'aménagement du local technique

Signatures :

Rémi ADAM	
Christophe CHATILLON	
Jérôme DECORNY	
FLEUROT Marie-Thérèse	Ayant donné procuration à Patricia MASCI
Catherine LEJARS-GROS	
Patricia MASCI	
Jérôme MICHEL	Absent
Jean-Luc STAROSSE	
Eric THIEBAUT	Ayant donné procuration à Jean-Luc STAROSSE
Régis TURCHETTO	